



A l'attention des :

- Confédération Générale du Travail de Martinique
- Confédération Générale du Travail de Guadeloupe

Motion de soutien aux mobilisations en cours en Guadeloupe et Martinique

L'Union Départementale des Syndicats du Cher s'inquiète des conséquences des dispositions prises par le ministre de l'intérieur en direction de la Guadeloupe. Au lieu de répondre favorablement à la demande des organisations syndicales d'ouvrir des négociations, l'Etat a décidé d'envoyer 50 membres du GIGN et du RAID.

Cela assimile de façon concrète la lutte des salariés pour leur liberté, leur dignité et leurs conditions de vie à de la délinquance !

Face à ce mouvement massif de travailleurs, L'État français constant dans son attitude coloniale de mépris répond donc par la violence, la répression et la criminalisation du combat syndical.

Depuis 4 mois se sont succédés réunions syndicales, meetings, marches et rassemblements, bravant les interdictions et le couvre-feu renforcé. Le gouvernement a joué le pourrissement.

Les Guadeloupéens et les Martiniquais refusent l'asservissement et la soumission.

Les revendications vont bien au-delà du passe sanitaire. Les suspensions des personnels soignants et pompiers viennent alourdir gravement le service de santé déjà profondément délabré. Comble de mépris, les personnels suspendus sont désormais réquisitionnés ! Aujourd'hui, ils se battent fièrement sur une longue liste de revendications contre la vie chère, pour l'accès à l'eau courante dont un tiers des îles est aujourd'hui privé, pour l'augmentation des salaires et contre le chômage et la précarité. Ils revendiquent d'être respectés et que l'empoisonnement du sol et des eaux du territoire par le chlordécone soit reconnu comme un crime.

Les manifestants et les grévistes ne sont pas des délinquants, ils luttent pour la justice sociale et pour les droits humains élémentaires.

De nombreux militants syndicalistes, grévistes, sont agressés, blessés, arrêtés et criminalisés.

L'Union Départementale des Syndicats CGT du Cher leur apporte tout leur soutien et leur solidarité.

L'Union Départementale CGT du Cher exige :

- Le respect des libertés constitutionnelles syndicales et du droit de grève et de manifestation,
- L'arrêt immédiat de la répression syndicale, la levée des menaces, des poursuites et des sanctions contre les syndicalistes,
- L'arrêt des poursuites judiciaires et, en particulier, celle de Gaby Clavier qui doit passer en correctionnelle le 7 décembre.

**Adoptée à l'unanimité par la Commission Exécutive de l'UD CGT du Cher
réunie le 3 Décembre 2021**

